



C.d.i. vérification de certains points avant signature

Par **Majenka**, le **16/10/2010 à 18:03**

Bonjour,

Mon ami a reçu par mail son C.D.I.

Il doit le rendre signé lundi ou mardi au plus tard.

Le souci c'est que beaucoup de points semblent obscurs ...

Je viens à vous pour me dire si ce contrat est légal avant qu'il s'engage.

Nous aurions bien pris RDV auprès d'une permanence juridique mais le temps presse et personne n'est joignable le week-end.

Merci d'avance pour toutes vos précieuses informations!

MajenKa.

Par **P.M.**, le **16/10/2010 à 20:37**

Bonjour,

Il est impossible de vous répondre puisque nous n'en connaissons pas le contenu...

Par **Paul PERUISSET**, le **16/10/2010 à 21:15**

Bonsoir,

Effectivement, pour vous répondre il faut communiquer les termes du contrat.

Si vous avez un scanner, vous pouvez me l'envoyer sur ma boîte mail perso:
paul.péruisset@wanadoo.fr

Je vous répondrai demain.

Cordialement,

